

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE

80^e RR du CA – 7 février 2016

FÉVRIER 2015

Depuis la dernière réunion, nous avons souhaité au revoir à l'année 2014. Malheureusement, le début de l'année 2015 a constitué le départ de Brenda LeFrançois, conseillère de Saint-Jean et vice-présidente au Conseil. Brenda était une visionnaire, une personne de principe et de grandes valeurs. C'est une perte pour le Conseil, surtout dans l'ère dans laquelle nous œuvrons.

Sans ordre de priorité, permettez-moi de vous signaler les dossiers qui évoluent depuis notre dernière séance :

NLSBA : De toute évidence, l'avenir de notre organisme provincial, qui regroupe les Conseils scolaires au niveau provincial, n'est pas assuré. C'est dommage, car le travail important dont faisant la NLSBA ne sera plus effectué par personne, car il n'y pas d'organisme de relève. Les dossiers tels que la place des directions des écoles dans la machine de gestion, la durée de l'année scolaire, les inégalités des opportunités entre les régions rurales et urbaines et j'en passe, resterons sur les tablettes, faute d'un organisme qui se charge de trouver des alternatives en matière de politiques publiques.

FNCSF : Ma position face à la FNCSF a évolué considérablement depuis les derniers mois. Malgré que je demeure très critique à l'envers de son modus operandi, je suis persuadé de la nécessité d'un organisme de revendication nationale en matière d'éducation dans la langue de minorité. Par contre, l'existence d'un tel organisme doit être basée sur le succès de l'entreprise. Présentement, la consolidation des forces vives est une mission importante, surtout dans le contexte des différents cas juridiques présentement devant les tribunaux.

Financement fédéral : L'éducation est de juridiction provinciale, mais l'éducation dans la langue de la minorité est appuyée financièrement le gouvernement fédéral, par l'entreprise d'ententes fédérales-provinciales. L'esprit des fonds fédéraux est basé sur un rapport financier qui permet la réalisation de projets en dehors des sphères qui font partie du financement de base minimal, tel qui est normalement octroyé au Conseil scolaire de la majorité. Nous constatons, par déduction de la règle de trois, que la province pige dans les fonds fédéraux pour combler les manquements au sein du financement provincial, notamment des salaires et autres services de base, qui sont financé à cent pourcent par des fonds propres de la province au sein du Conseil scolaire anglophone. À cet effet, j'ai envoyé une lettre au Commissaire aux langues officielles afin que ce dernier puisse faire enquête formelle, car l'esprit des ententes fédérales-provinciales semble être violé.

Financement provincial : Les principes fondamentaux du financement de la province doivent être renoncés, ou bien définis. En 2013, nous avons vécu une de série de compressions budgétaires, sans avoir été obligé d'affecté la salle de classe. En 2015, nous faisons face à une deuxième ronde de compressions budgétaires. Sous réserve de la situation financière de la province, les paramètres financiers qui permettent le fonctionnement du CSFP doivent être redressés sérieusement.

Rationalisation et consolidation : Nous avons une multitude de comités, d'organismes et autres structures qui livrent des services éducatifs et para-éducatifs aux enfants préscolaires et scolaires. Nous avons témoigné en 2014, une instabilité et une absence de maturité au sein de nos pourvoyeurs de services. Afin d'assurer une stabilité au niveau des services, l'uniformité au niveau des régions desservies et une meilleure coordination de la transition vers la maternelle, l'heure est arrivée d'évaluer sérieusement la manière que nous livrons nos services destinés à la petite enfance. Afin d'assurer que les élèves puisse bénéficier d'une intervention précoce pour améliorer les chances de succès académique à tous les élèves, des changements fondamentaux s'imposent.

Après deux ans à la présidence, je suis de plus en plus persuadé de l'unanimité des membres du Conseil vis-à-vis les orientations entreprises et les décisions difficiles qui doivent être prises.

L'année 2014 était caractérisée par le réveil. De plus en plus, nos recherches indiquent que l'état général du seul gouvernement des francophones est, toute chose relative, précaire. Après plus d'une décennie, l'érosion de la culture revendicatrice de la communauté mariée d'une absence de vision claire en matière de besoins financiers réels nous amène vers une croisée de chemins. Notre mandat dépasse largement le rôle du Conseil scolaire de la majorité. Nous avons une responsabilité de livrer un programme scolaire, mais plus encore, nous avons le fardeau moral du développement communautaire.